

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour à vous tous!

Le mardi 19 janvier, nous avons tenu un vote dans le but d'obtenir un mandat de grève. Plus de 465 membres du SES ont assisté à la rencontre. Malgré la difficulté qu'entraîne l'utilisation d'outils de communication, les membres ont pu s'exprimer pour ou contre le choix d'aller chercher un mandat de grève. C'est donc à 69 % que les membres présents ont voté pour la proposition suivante :

« Je mandate le Syndicat de l'enseignement du Saguenay à déclencher une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq jours à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou sur une base nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation. »

Un vote de ralliement a également été tenu et c'est à 77 % que les membres se sont prononcés en faveur. La suite maintenant? Tous les syndicats affiliés à la CSQ ont jusqu'à la fin janvier pour procéder aux votes. Pour l'instant, on peut vous dire que le vote est majoritairement positif. Seulement quelques syndicats ont voté non, mais avec un vote positif de ralliement. Nous entendrons sûrement que ce n'est pas un bon moment pour négocier, or, notre convention collective est échue depuis presque un an et le gouvernement veut poursuivre la négociation, mais en ayant presque aucun échange aux tables. Ils veulent, mais restent assis! Le but premier en allant chercher le vote de grève est de dire au gouvernement que c'est le moment de donner à ses négociateurs des mandats

clairs pour avoir une réelle négociation. Parce qu'en éducation, il faut que ça change maintenant!

Dans un autre ordre d'idées, nous avons appris le décès de M. Alain Giguère qui a perdu son combat contre le cancer. Il était représentant en formation professionnelle sur notre conseil d'administration (CA), et ce, depuis plus de 7 ans. C'était un enseignant qui aimait profondément la profession enseignante et qui était apprécié de ses élèves en mécanique automobile. Comme membre du CA, il n'avait pas peur de dire ce qu'il pensait, mais toujours dans le respect, avec son sourire et sa joie de vivre. Je me permets, au nom du SES et de tous ses membres, d'offrir mes sincères condoléances à sa femme Doris et à ses enfants.



Jean-François Boivin, président

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU VOTE DE GRÈVE ET DE RALLIEMENT

	Nombre total de votes	Oui	Non	Abstention
Grève	432	296 (69 %)	123 (28 %)	13 (3 %)
Ralliement	423	326 (77 %)	85 (20 %)	12 (3 %)

FONDS DE GRÈVE

Plusieurs personnes se questionnent à savoir si nous avons un fonds de grève. La réponse est non. Nous avons étudié la question après la dernière négociation. Le conseil d'administration, le comité de finances ainsi que les personnes déléguées ont discuté sur le sujet. Plusieurs aspects ont été regardés et, en fin de compte, les personnes déléguées n'ont pas opté pour la création d'un fonds de grève.

Maintenant, il est possible que nous ayons à nous rendre jusqu'à la grève. Aussi, nous vous suggérons, pour les personnes qui en ressentent le besoin, de commencer à vous mettre un peu d'argent de côté dès les prochaines paies. Vous pourrez ainsi vous créer vous-même un fonds de grève et si nous n'avions pas à faire la grève, vous auriez des sous pour vous offrir un petit quelque chose pour vous faire plaisir.

RAPPEL - SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE EN MODE VIRTUEL

Sujets traités	Dates	Heures
Adaptation psychosociale et la santé	20 janvier 2021	19 h à 20 h 30
Questions juridiques	3 février 2021	19 h à 20 h 30
Questions financières	17 février 2021	19 h à 20 h 30
Régimes de retraite	6 février 2021 et 20 février 2021	9 h à 11 h 30
Assurances	6 février 2021 et 20 février 2021	13 h à 14 h 30

* Pour plus de détails, consultez le Bulletin ICI-SES # 9 du 9 décembre 2020, disponible sur notre site Internet.

CONCOURS « MA PLUS BELLE HISTOIRE »

Le concours d'écriture « Ma plus belle histoire » s'est clôturé à la fin décembre. Le SES a reçu 8 textes produits par les élèves de l'éducation des adultes, supportés et encadrés par leurs enseignants respectifs. Ces textes seront publiés dans un recueil régional produit en collaboration par les syndicats régionaux de l'enseignement, tous affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE).

De plus, les élèves courent la chance que leur composition soit choisie parmi les 50 meilleurs textes de la province, pour ensuite être publiée dans le recueil de la FSE. Plus de 8 000 \$ en prix seront distribués parmi les textes sélectionnés. Le dévoilement des gagnants se fera en mars.

Il est important de rappeler que ce concours s'adresse à tous les élèves de l'éducation des adultes et vise à développer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, tout en permettant de mieux se connaître et de se faire connaître. Certains élèves complètent évidemment leur formation générale, mais d'autres de ces écrivains fréquentent l'éducation des adultes dans le programme d'alphabétisation ou d'insertion sociale ou encore d'intégration socioprofessionnelle.

ÉCHANGE POSTE À POSTE

Les personnes qui souhaiteraient éventuellement effectuer un échange poste à poste dans un autre centre de services scolaire peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), sous la rubrique *Poste à poste*.

Lors de l'inscription, la personne indique ses coordonnées personnelles et professionnelles. Le système informatique jumelle automatiquement les personnes inscrites lorsque le champ d'enseignement, les régions d'origine et les régions convoitées sont compatibles.

Pour s'inscrire ou se réinscrire à la rubrique *Poste à poste* du site Internet de la FSE :

1. Se rendre à l'adresse www.fse.lacsq.org.
2. Cliquer sur *Poste à poste*, situé dans le bas de la page d'accueil.
3. Cliquer sur Inscription et fournir les informations demandées.

Lorsque cette démarche est complétée et que vous avez quelqu'un avec qui vous pourriez faire l'échange, vous devez contacter le Centre de services scolaire. Il est important de l'aviser, de préférence par écrit, de votre désir d'effectuer un échange.

* *Note : Le Centre de services scolaire n'est pas tenu d'accepter un échange poste à poste.*

VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL – ALTER EGO (CSQ)

Chaque année, le dépliant « Votre régime en un coup d'œil » est mis à jour. Il résume le régime d'assurance collective CSQ et indique la tarification applicable pour l'année concernée. Vous trouverez ce dépliant sur le site Internet du SES dans la section *Dossiers*, sous l'onglet *Assurances*.

DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES

Entente locale, 6-9.15 et Entente nationale, 8-8.01 G) et Annexe 18

👤 L'enseignante ou l'enseignant dont un groupe dépasse le maximum d'élèves prévu par la convention collective a droit à une compensation monétaire. Celle-ci est versée en deux temps : au milieu et à la fin de l'année scolaire. La première partie de l'année doit être versée en janvier. Une feuille explicative devrait accompagner ce versement.